

Nomination Correspondant France Compétences de l'UA

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L.712-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Théodule DURIMEL, Ingénieur d'études classe normale, Responsable de la division de la scolarité, est désigné Correspondant France Compétences pour l'Université des Antilles.

Article 2

Dans le cadre de cette mission, **Monsieur Théodule DURIMEL** est chargé de la saisie et la mise à jour des fiches au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) portant sur l'offre de formation (LMD et formation d'ingénieur) de l'établissement.

Article 3

La mission prend effet à compter du 26 avril 2021.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 26 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY*